



# VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal .....	<b>39</b>	LE MAIRE
Membres en exercice .....	<b>39</b>	
Membres présents .....	<b>36</b>	
Membres excusés et représentés .....	<b>3</b>	
Membres absents non représentés.....	<b>0</b>	M. Jacques JP MARTIN

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN,

### FINANCIER

#### **20/77. Adoption des durées d'amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Budget Principal - M14**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Fixe les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles comme suit :

<b>Biens amortissables</b>	<b>Durée d'amortissement</b>	<b>Barème indicatif M14</b>
Logiciels	2 ans	2 ans
Documents d'urbanisme	10 ans	10 ans
Frais d'études et frais d'insertion non suivi de réalisation	5 ans	5 ans
Subventions d'équipement versées :		
* Biens mobiliers, matériel ou études	5 ans	5 ans
* Biens immobiliers ou installations	15 ans	30 ans
* Projet d'infrastructure d'intérêt national	40 ans	40 ans
Voitures	6 ans	5 à 10 ans
Camions et véhicules industriels	8 ans	4 à 8 ans
Mobilier	10 ans	10 à 15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans	2 à 5 ans
Matériels classiques	6 ans	6 à 10 ans
Coffre-fort	20 ans	20 à 30 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans	10 à 20 ans
Appareils de levage – ascenseur	30 ans	20 à 30 ans

Equipements de garages et ateliers	10 ans	10 à 15 ans
Equipements de cuisine	10 ans	10 à 15 ans
Equipements sportifs	10 ans	10 à 15 ans
Installations de voirie	20 ans	20 à 30 ans
Plantations	15 ans	15 à 20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	25 ans	15 à 30 ans
Constructions sur sol d'autrui	Sur la durée du bail à construction	Sur la durée du bail à construction
Bâtiments légers - abris	10 ans	10 à 15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans	15 à 20 ans
Biens de faible valeur inférieur ou égal à 1000 €	1 an	

Fixe à 1 an la durée maximale d'amortissement des biens dont la valeur est inférieure ou égale à 1000 €.

Décide que les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles seront calculés selon la méthode dite « linéaire » à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service, la dernière annuité courant jusqu'au 31 décembre de l'exercice même lorsque le bien est vendu en cours d'année.

La première annuité d'amortissement relative aux subventions d'équipement versées sera constatée l'année de versement de la subvention.

Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction du bien). Il ne peut être modifié qu'en cas de changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien par délibération.

**20/78. Constitution de la liste en vue de la désignation par le directeur des services fiscaux des membres de la commission communale des impôts directs**

**REPORTÉE**

**20/79. Exercice 2020 - Adoption du régime de provisions budgétaires - Budget Général - Budget Annexe des Parkings**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le régime de budgétisation totale des provisions.

Adopte le régime de budgétisation totale des provisions au Budget Général et au Budget Annexe des Parkings.

Fixe pour la durée du mandat le régime des provisions budgétaires.

**20/80. Désignation des représentants de la Ville pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence France Locale**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Désigne Monsieur GOYHENECHÉ, en sa qualité d' Adjoint au Maire, en tant que représentant titulaire et Monsieur BOILEAU en sa qualité de Conseiller municipal, en tant que représentant suppléant de la Ville de Nogent-sur-Marne à l'Assemblée Générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale,

Autorise le représentant titulaire de la Ville de Nogent-sur-Marne ou son suppléant ainsi désignés à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Notamment au sein du Conseil d'administration, présidence, vice-présidence, comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions,

Autorise le Maire de Nogent-sur-Marne à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**20/81. Exercice 2020 - Autorisation Générale et permanente accordée à Madame la Trésorière Principale pour le recouvrement des dettes - Budget Principal - Budget CCAS et ses annexes**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accorde à Madame Marie-Christine VILAINE, Comptable Public, une autorisation permanente et générale, pour le Budget Principal, le Budget du CCAS et pour ses budgets annexes, pour effectuer les poursuites concernant le recouvrement des produits communaux aux moyens de :

- Saisie – attribution
- Saisie mobilière
- Saisie de véhicules
- Saisie des rémunérations
- Saisie auprès des Caisses d'Allocations Familiales
- Opposition à tiers détenteurs
- Saisies (vente à titre conservatoire, attribution, vente mobilière et immobilière)

Fixe la durée de cette autorisation générale et permanente jusqu'à la fin de la mandature 2020-2026.

Autorise M. Le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout acte relatif à cette affaire.

**SERVICES TECHNIQUES**

**20/82. Convention relative à l'enfouissement du réseau Orange Avenue Diane**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver les termes de la convention à passer avec Orange relative à l'enfouissement du réseau de télécommunication avenue Diane

Autorise le Maire, ou son conseiller délégué à signer ladite convention.

D'imputer les dépenses correspondantes au budget de l'exercice en cours.

## JURIDIQUE

### **20/83. Convention avec la SCI94 Nogent Thiers pour l'utilisation du passage entre la rue des clamarts et la rue thiers**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention à passer avec la SCI94 Nogent Thiers pour l'utilisation par la Commune du mail piétonnier situé entre les rues Clamarts et Thiers.

Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention.

## DRH

### **20/84. Modificatif du tableau des effectifs**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- Un poste d'attaché à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires.

Avec effet du 1<sup>er</sup> septembre 2020 :

- Un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires,
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires,
- Un poste d'animateur à temps complet.

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 33 heures hebdomadaires,
- Un poste d'adjoint technique à temps complet,
- Un poste de rédacteur à temps complet,
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Un poste d'animateur à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Précise qu'à défaut de pouvoir être pourvu par voie statutaire, ces postes pourront l'être par voie contractuelle. Dans cette hypothèse, la rémunération servie sera fixée par référence à l'espace indiciaire du cadre d'emplois concerné.

Décide d'imputer la dépense correspondante au chapitre 012 du budget communal.

### **20/85. Modalités de remboursement de frais de mission occasionnés dans le cadre de déplacements temporaires**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de fixer le tarif forfaitaire d'hébergement incluant le petit-déjeuner ainsi qu'il suit :

- 90 euros
- 120 euros : pour les agents reconnus en qualité de travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite.

Décide la prise en charge des frais de repas sur la base des frais effectivement engagés sur production des justificatifs de paiement, et ce dans la limite de 17,50 euros.

Dit que ces montants seront revalorisés en fonction de l'évolution de la réglementation.

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

#### **20/86. Modalités de remboursement des frais d'exécution d'un mandat spécial**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de prévoir le remboursement des frais d'exécution d'un mandat spécial conféré à un élu, dans les conditions règlementaires en vigueur.

Décide que les remboursements des frais kilométriques seront effectués conformément aux taux des indemnités prévus par l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

Dit que les montants seront revalorisés en fonction de l'évolution de la réglementation.

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

#### **20/87. Modalités de remboursement de frais de garde d'enfants, d'assistance aux personnes handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile pour les membres du conseil municipal participant aux réunions prévues à l'article L 2123-1 du CGCT**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de prévoir le remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile que les membres du conseil municipal ont engagés en raison de leur participation à des réunions visées à l'article L 2123-1 du CGCT.

Décide que ce remboursement ne peut excéder, par heure, le montant du salaire minimum de croissance.

Dit que ce montant sera revalorisé en fonction de l'évolution de la réglementation.

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

#### **20/88. Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire à compter du 3 juillet 2020 et celui des adjoints et des conseillers municipaux délégués à compter de la date

effective des délégations, dans la limite du plafond réglementaire, aux taux suivants :

- Maire : 54 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Adjoints (13) : 28 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Adjoint en charge de l'Enfance, l'Education et la Jeunesse : 33% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseillers municipaux délégués (4) :15 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller municipal délégué (1) :18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Cette enveloppe financière globale s'élève ainsi 20 574,93 € soit moins que le maximum mensuel légal fixé à 21 469,49 €. Il est à noter que l'application de la majoration attachée à la qualité de chef-lieu d'arrondissement de la Commune est égale à 3 508,56 €.

Décide d'annexer à la présente délibération un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonction des élus communaux, conformément à l'article L2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours et imputés au chapitre 65, nature 6531, 6533 et 6534 du budget de l'exercice en cours.

#### **20/89. Actualisation de la liste des bénéficiaires d'astreintes**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'ajouter à la liste des agents autorisés, eu égard à ses missions, à réaliser des astreintes, le collaborateur administratif du Maire.

#### **20/90. Modification de la délibération n° 17/45 du 30 mars 2017 relative aux logements de fonction**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de supprimer de la liste des emplois pour lesquels un logement peut être attribué par nécessité de service, l'emploi de gardien du gymnase Gallieni.

Décide de modifier le tableau annexé à la délibération n°17/45 du 30 mars 2017 en changeant l'adresse du logement attribué sous forme de concession d'occupation précaire avec astreinte à l'une des directrices générales adjointes des services.

Une décision individuelle d'attribution sera élaborée sous forme d'une convention d'occupation précaire.

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

#### **20/91. Approbation du montant de la participation financière de la Commune de fonctionnement des Etablissements privés sous contrat d'Association Albert de Mun, Montalembert et Saint-André pour l'année scolaire 2019/2020**

Le Conseil municipal, par 36 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme VIDAL, M. BITTON, M. LABESCAT), et 3 abstentions (Nogent-Solidarité, Ecologie, Citoyenneté),

Fixe le montant de la participation financière de la Commune aux frais de fonctionnement des

établissements privés sous contrat d'association Albert de Mun, Montalembert et Saint André pour l'année scolaire 2019/2020, à 800€ par élève.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer les « conventions de forfait communal » avec les établissements Albert de Mun, Montalembert et Saint André.

Inscrit la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours, au compte 65.20.6558 - autres contributions obligatoires.

## 20/92. Suppression de certaines majorations des barèmes des prestations périscolaires et extrascolaires

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la suppression de la période de majoration et de la facturation associée, relative à la réservation de la pause méridienne en période scolaire, des clubs de loisirs vacances, de la pause méridienne des vacances ainsi que pour les inscriptions aux ateliers du soir élémentaire et la garderie en élémentaire de 16h30 à 17h00.

Approuve le nouveau barème tarifaire des prestations périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire ci-dessous applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2020, comme suit :

Tranche	Quotient	Pause meridienne (restauration) sans majoration	Accueil du soir en maternel	Majoration 50%	Club de loisirs mercredi Hors repas	Majoration 50%	Accueil soir en septembre en élémentaire	Majoration 50%
A	Inférieur à 167 €	1,02 €	2,19 €	3,29 €	3,83 €	5,74 €	0,40 €	0,61 €
B	De 167,01 € à 259 €	1,99 €	2,70 €	4,05 €	5,76 €	8,64 €	0,40 €	0,61 €
C	De 259,01 € à 442 €	2,65 €	3,21 €	4,82 €	7,65 €	11,48 €	0,40 €	0,61 €
D	De 442,01 € à 656 €	3,47 €	4,08 €	6,12 €	10,20 €	15,30 €	0,80 €	1,22 €
E	De 656,01 € à 1006 €	4,23 €	4,95 €	7,42 €	12,75 €	19,13 €	0,80 €	1,22 €
F	De 1006,01 € à 1500 €	4,90 €	5,51 €	8,26 €	14,03 €	21,04 €	0,80 €	1,22 €
G	1500,01 € et +	5,10 €	5,87 €	8,80 €	15,30 €	22,95 €	1,40 €	2,14 €
	Hors commune	6,63 €	10,20 €	15,30 €	25,50 €	38,25 €	2,05 €	3,14 €
P.A.I		0,51 €						

Tranche	Quotient	Atelier du soir Trimestriel en élémentaire sans majoration	Atelier du soir Trimestriel en élémentaire	Atelier du soir Trimestriel en élémentaire	Atelier du soir Trimestriel en élémentaire	Club de loisirs Vacances Hors repas sans majoration
		1 atelier	2 ateliers	3 ateliers	4 ateliers	
A	Inférieur à 167 €	6,38 €	12,75 €	19,13 €	25,00 €	3,83 €
B	De 167,01 € à 259 €	6,38 €	12,75 €	19,13 €	25,00 €	5,76 €
C	De 259,01 € à 442 €	6,38 €	12,75 €	19,13 €	25,00 €	7,65 €
D	De 442,01 € à 656 €	12,75 €	25,50 €	38,25 €	50,00 €	10,20 €
E	De 656,01 € à 1006 €	12,75 €	25,50 €	38,25 €	50,00 €	12,75 €
F	De 1006,01 € à 1500 €	12,75 €	25,50 €	38,25 €	50,00 €	14,03 €
G	1500,01 € et +	22,95 €	45,90 €	68,85 €	90,00 €	15,30 €
	Hors commune	33,15 €	56,10 €	79,05 €	100,00 €	25,50 €

Prestations	Tarif unitaire	Majoration 50%
Accueil du matin en maternelle et élémentaire <b>(pas d'inscription en ligne)</b>	1,28 €	
Etudes	2,04 €	3,06 €
Hors commune	2,70 €	4,05 €
Garderie élémentaire	0,82 €	
Hors commune	1,48 €	2,22 €
Après étude	1,59 €	2,39 €
Hors commune	2,24 €	3,37 €

Inscrit la recette correspondante au budget communal, chapitre 70, natures 7066 et 7067, rubrique 421 de l'exercice concerné.

### AFFAIRES SOCIALES

#### **20/93. Fixation d'une participation pour une sortie à Château Landon en Seine et Marne en faveur des seniors nogentais - Semaine Bleue 2020**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'organiser une sortie à la journée à Château-Landon en Seine et Marne en faveur des seniors nogentais (retraités et/ou âgés de 60 ans et plus), le lundi 5 octobre 2020, à l'occasion de la Semaine Bleue, pour un maximum de 50 personnes accompagnées par deux agents, comprenant une visite guidée de la cité médiévale de Château-Landon, un déjeuner dans un restaurant de la petite cité, et une visite guidée chez un safranier.

Décide de demander une participation de 20 € par personne pour cette sortie prévue le lundi 5 octobre 2020.

Décide que cette participation sera remboursable si les conditions sanitaires ne permettent pas l'organisation de la Semaine Bleue 2020 ou sur présentation de justificatifs pour les raisons suivantes :

- maladie, hospitalisation,
- décès d'un proche,
- désistement au minimum dix jours calendaires avant la date prévue de la sortie.

Décide d'accepter l'inscription d'un conjoint/concubin ne remplissant pas les conditions d'âge mais justifiant d'un même domicile fiscal, celui-ci paiera le même tarif que son conjoint éligible.

Décide de réserver 25 places sur cette sortie à la journée aux personnes n'ayant pas fait de sortie à la journée durant la Semaine Bleue 2019. Ces places seront réattribuées aux personnes, en liste d'attente, ayant déjà fait une sortie en 2019, s'il n'y avait pas suffisamment de nouveaux participants à l'issue des inscriptions.

Dit que les conditions d'organisation de cette activité ont été adoptées dans la délibération n°11/17 du 27 janvier 2011 relative aux conditions de participation aux sorties et voyages organisés par la Ville.

Dit que la dépense sera imputée au chapitre 011 sous fonction 61 article 6232.

Dit que la recette sera imputée au chapitre 70 sous fonction 61 article 706.



**20/94. Fixation d'une participation pour une sortie dans l'Yonne en faveur des seniors nogentais -  
Semaine Bleue 2020**

**ANNULÉE**

**SPORTS**

**20/95. Créations de nouvelles activités tickets sport : escalade, vélo, VTT et création d'un tarif de groupe notamment pour le comité départemental du tourisme du Val-de-Marne et nouvelles grilles tarifaires du CNIS 2020-2021**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Abroge les tarifs du Centre Nogentais d'Initiation Sportive (CNIS), approuvés par la délibération n°18/54 du 9 avril 2018.

Approuve les nouveaux tarifs du CNIS comme suit :

**CNIS formule multisports (et formule sport santé adultes) à l'année de mi-septembre à fin juin et hors vacances scolaires (enfants – ados – adultes)**

Lettre Quotient Familial	Quotient familial (réservé aux nogentais)	Tarifs des d'inscriptions	Nouveaux tarifs des <b>réinscriptions</b> valables uniquement pour la saison 2020-2021	Aide possible Du CCAS
A	< à 167	66 €	48 €	Selon certaines conditions
B	De 167.01 à 259	66 €	48 €	
C	De 259.01 à 442	66 €	48 €	
D	De 442.01 à 656	132 €	96 €	
E	De 656.01 à 1006	132 €	96 €	-
F	De 1006.01 à 1500	198 €	144 €	-
G	De 1500.01 et plus	198 €	144 €	-
	Non nogentais	297 €	216 €	-
	Agents communaux	120 €	-	-

**CNIS formule sport santé Séniors\*** à l'année de mi-septembre à fin juin et hors vacances scolaires  
(Séniors – à partir de 60 ans)

DUREE	Tarifs des inscriptions séniors imposables	Nouveaux tarifs des <b>réinscriptions</b> séniors Imposables valables uniquement pour la saison 2020-21	Tarifs des inscriptions séniors non imposables	Nouveaux tarifs des <b>réinscriptions</b> séniors (Non Imposables) valables uniquement pour la saison 2020-21	Tarifs des inscriptions séniors non nogentais	Nouveaux tarifs des <b>réinscriptions</b> séniors (Non Nogentais) valables uniquement pour la saison 2020-21
1H	65 €	52 €	25 €	20 €	97,50 €	78 €
2H	130 €	104 €	50 €	40 €	195 €	156 €

CNIS **formule Tickets Sports** ( à partir de 10 ans en paddle, escalade, golf, à partir de 8 ans en kayak et en vélo -VTT) – Adultes – Séniors)

DUREE	Lieux	Activités nautiques Kayak – Paddle et activités Golf et VTT	Tarifs Nogentais	Tarifs Non nogentais	Tarifs Groupes Non nogentais
1H	Chenal pédagogique	Découverte de l'activité le long de la berge	10 €	15 €	
1H30	Randonnée sur le Fleuve / Marne	-tour des îles : Loups, Beauté, Moulin -tour du canal Polengis -tour de l'île Fanac (ect...)	15 €	25 €	23 €
2H00	Randonnée sur le Fleuve / Marne	-île de Beauté, canal Polengis, île Fanac	20 €	30 €	
	Initiation Golf	Au golf du parc du Tremblay	20 €	25 €	
	Initiation vélo et VTT et randonnée vélo et VTT	Stade sous la lune AM, Bords de Marne et Parc du Tremblay			
Initiation escalade	Stadium Christian Maudry				

CNIS **formule Stages Municipaux Sportifs** (stage de 5 jours pendant les vacances scolaires)

Lettre Quotient Familial	Quotient familial (réservé aux nogentais)	Tarifs Durée : 25 h (variable selon la météo pour les activités en plein air) 9h-12h et 13h30-15h30	Aide possible Du CCAS
A	< à 167	44 €	Selon certaines conditions
B	De 167.01 à 259	44 €	
C	De 259.01 à 442	44 €	
D	De 442.01 à 656	55 €	
E	De 656.01 à 1006	55 €	-
F	De 1006.01 à 1500	66 €	-
G	De 1500.01 et plus	66 €	-
	Non nogentais	110 €	-

Et impute les recettes à la section de fonctionnement du budget communal.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à cette affaire.

## **CULTUREL**

### **20/96. Approbation de la convention-cadre de partenariat entre la Commune de Nogent-sur-Marne et l'Atelier de Paris**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte la proposition de partenariat de l'Atelier de Paris.

Approuve le projet de convention-cadre de partenariat à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne et l'Atelier de Paris.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention.

### **20/97. Partenariat entre la commune de Nogent-sur-Marne et l'artiste Anthony GIRARD**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne et l'artiste intervenant Anthony GIRARD.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et tout document y afférent.

Décide d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

### **20/98. Reconduction du partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Marne et la Mission Locale de Bords de Marne**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne et la Mission Locale des bords de Marne pour l'année scolaire 2020-2021.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et tout document y afférent.

Décide d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

### **20/99. Reconduction du partenariat entre la Commune de Nogent-sur-Marne et l'Ecole de Cirque Italo Medini**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat à passer entre l'école de cirque Italo Medini et la Commune de Nogent-sur-Marne pour l'année scolaire 2020-2021.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et tout document y afférent.

Décide d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

## DIVERS

### **20/100. Modification du Règlement interne des achats**

Le Conseil municipal, par 36 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme VIDAL, M. BITTON, M. LABESCAT), et 3 abstentions (Nogent-Solidarité, Ecologie, Citoyenneté),

Approuve les nouvelles tranches établies de la manière suivante :

<b>1 € HT à 999 € HT</b>	<b>1 000 € HT à 14 999 € HT</b>	<b>15 000 € HT à 39 999 € HT</b>	<b>40 000 € HT à 89 999 € HT</b>
Au moins un devis	2 devis minimum	3 devis minimum	Avis simplifié sur la plateforme

### **20/101 Approbation du cahier des charges de rétrocession du droit au bail portant sur le local commercial sis 7/9 rue Paul Bert, suite à son acquisition par la Commune par voie de préemption**

Le Conseil municipal, par 32 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme VIDAL, M. BITTON, M. LABESCAT) et 7 abstentions (Union pour Nogent),

Approuve le cahier des charges de rétrocession du droit bail commercial du local sis 7/9 rue Paul Bert à Nogent-sur-Marne.

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel à candidatures pour la rétrocession de ce droit au bail à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et à procéder, le cas échéant, à l'analyse des dossiers de candidatures reçus au regard des critères de sélection.

### **20/102. Approbation de la convention pour contraintes de service public avec la Régie Personnalisée Centre Nautique**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de contraintes de service public à passer avec la régie personnalisée Centre Nautique.

Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention.

## DIVERS

### **20/103. Désignation des délégués du Conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et le Réseau de Communication (SIPPEREC)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), au scrutin secret à la majorité absolue.

**Sont candidats :**

- Au poste de titulaire : M. Jacques J.P. MARTIN
- Au poste de suppléant : M. Christophe IPPOLITO

Sont désignés en qualité de délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) :

**Titulaire** : M. Jacques J.P. MARTIN

**Suppléant** : M. Christophe IPPOLITO

**20/104. Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas procéder, au scrutin secret à la majorité absolue, à la désignation des délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF).

**Sont candidats :**

- Au poste de titulaire : M. Christophe IPPOLITO
- Au poste de suppléant : M. Sébastien EYCHENNE

Sont désignés en qualité de délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France (SIGEIF) :

**Titulaire** : M. Christophe IPPOLITO

**Suppléant** : M. Sébastien EYCHENNE

**20/105. Désignation de délégués au sein du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne - (SIFUREP)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas procéder, au scrutin secret à la désignation des délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du SIFUREP.

Procède, à la désignation des délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du SIFUREP.

**Est candidate au poste de titulaire :**

- Mme Pascale MARTINEAU

**Est candidate au poste de suppléant :**

- Mme Juliette LE RUYER

Sont désignées en qualité de délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne – SIFUREP :

**Titulaire** : Mme Pascale MARTINEAU

**Suppléant** : Mme Juliette LE RUYER

**20/106 Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF)**

**ANNULÉE**

**20/107. Désignation des représentants titulaire et suppléant de la Commune au sein du syndicat "Forum métropolitain du Grand Paris"**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas procéder au scrutin secret à la majorité absolue, à la désignation du suppléant de Monsieur le Maire appelé à siéger au sein du comité syndical « Forum métropolitain du Grand Paris ».

**Sont candidats :**

- Au poste de titulaire : M. Jacques J.P. MARTIN
- Au poste de suppléant : Mme Déborah MÜNZER

Sont désignés en qualité de représentant du Conseil Municipal appelé à siéger au sein du comité syndical « Forum métropolitain du Grand Paris » :

- Au poste de titulaire : M. Jacques J.P. MARTIN
- Au poste de suppléant : Mme Déborah MÜNZER

**20/108. Désignation du délégué du Conseil Municipal au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation du délégué du Conseil Municipal appelé à siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne.

**Sont candidats :**

- M. Dominique FAURE
- M. Frédéric LAMPRECHT

Sont désignés délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne :

- M. Dominique FAURE
- M. Frédéric LAMPRECHT

**20/109. Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Comité Syndical du SIVOM du secteur du Val-de-Marne (INFOCOM 94)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas procéder, au scrutin secret à la majorité absolue, à la désignation de deux délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Comité Syndical du SIVOM du secteur central du Val-de-Marne INFOCOM 94 .

Sont candidats :

- M. Christophe IPPOLITO
- M. Philippe GOYHENECHÉ

Sont désignés en qualité de délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Comité Syndical du SIVOM du secteur central du Val-de-Marne INFOCOM 94 :

- M. Christophe IPPOLITO
- M. Philippe GOYHENECHÉ

**20/110 Désignation de représentants municipaux à la CLECT instituée avec la Métropole du Grand Paris**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Désigne M. Jean-Paul DAVID en tant que représentant titulaire au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées instituée par la métropole du Grand Paris.

Désigne M. Philippe GOYHENECHÉ en tant que représentant suppléant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées instituée par la métropole du Grand Paris.

**20/111. Désignation de deux délégués au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Cimetière et Crématorium de la Fontaine Saint Martin à Valenton**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas procéder, au scrutin secret, à la désignation des délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Cimetière et Crématorium de la Fontaine Saint-Martin à Valenton.

Sont candidates :

- Mme Pascale MARTINEAU
- Mme Juliette LE RUYER

Sont désignées en qualité de déléguées du Conseil Municipal appelées à siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Cimetière et Crématorium de la Fontaine Saint-Martin à Valenton :

- Mme Pascale MARTINEAU
- Mme Juliette LE RUYER

## Départ de Madame Amina YELLES CHAOUCHE

### 20/112. Désignation du délégué du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration des Ecoles Privées Saint André, Montalembert et Albert De Mun

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation, du représentant du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration des écoles privées Saint-André, Montalembert et Albert de Mun.

Procède à la désignation du délégué du Conseil Municipal appelé à participer aux réunions de l'organe des établissements privés Saint-André, Montalembert et Albert de Mun:

Nom de l'établissement	candidats	Nombre de voix	Délégués désignés
Saint -André	-Mme Anne-France JACQUILLAT -Mme Camille MAUDRY	A l'unanimité	-Mme Anne France JACQUILLAT -Mme Camille MAUDRY
Montalembert	-Mme Amina YELLES -Mme Carole PRADES -M. Antoine GOUGEON -Mme Anne-France JACQUILLAT	2 voix 8 voix 28 voix 28 voix	-M. Antoine GOUGEON -Mme Anne-France JACQUILLAT
Albert de Mun	-Mme Tiphaine ARMAND -Mme Valérie BIGAGLI -Mme Elisabeth BOSSETI	8 voix 28 voix 28 voix	-Mme Valérie BIGAGLI -Mme Elisabeth BOSSETI

### 20/113. Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration des collèges (Watteau, Branly)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas procéder au scrutin secret, à la désignation de deux délégués du Conseil municipal devant siéger au sein de chaque Conseil d'Administration des collèges Watteau et Branly.

Procède à la désignation de deux délégués du Conseil municipal devant siéger au sein de chaque Conseil d'Administration des collèges Watteau et Branly.

#### Sont candidats :

- Collège Watteau sis 58 rue Théodore Honoré :
  - Mme Annie FERREIRA
  - Mme Véronique DELANNET
- Collège Branly sis 8 rue Baüyn de Perreuse :
  - Mme Brigitte de COMPREIGNAC
  - Mme Carole PRADES

#### Sont désignés :

- Collège Watteau :
  - Mme Annie FERREIRA
  - Mme Véronique DELANNET



- Collège Branly :
  - Mme Brigitte de COMPREIGNAC
  - Mme Carole PRADES

En qualité de délégués du Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration des établissements suscités.

## **20/114 Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration des lycées (Branly, Louis Armand, La Source / Val de Beauté, EREA)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas procéder au scrutin secret, à la désignation de deux délégués du Conseil Municipal devant siéger au sein de chaque Conseil d'Administration des lycées Edouard Branly, Louis Armand, d'Enseignement Professionnel La Source / Val-de-Beauté et Établissement Régional d'Enseignement Adapté.

### **Sont candidats :**

- Lycée Edouard Branly sis 8 rue Bäüyn de Perreuse :
  - Mme Annie FERREIRA
  - Mme Véronique DELANNET
- Lycée Louis Armand sis 173 boulevard de Strasbourg :
  - Mme Anicha RAMCHURN
  - M. Thomas OLIVE
- Lycée d'Enseignement Professionnel La Source / Val-de-Beauté sis 54 avenue de la Source et 5 rue de la Muette :
  - M. Thomas OLIVE
  - Mme Valérie BIGAGLI
- Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) sis 3 avenue de Joinville :
  - Mme Brigitte de COMPREIGNAC
  - Mme Valérie BIGAGLI

### **Sont désignés :**

- Lycée Edouard Branly sis 8 rue Bäüyn de Perreuse :
  - Mme Annie FERREIRA
  - Mme Véronique DELANNET
- Lycée Louis Armand sis 173 boulevard de Strasbourg :
  - Mme Anicha RAMCHURN
  - M. Thomas OLIVE
- Lycée d'Enseignement Professionnel La Source / Val-de-Beauté sis 54 avenue de la Source et 5 rue de la Muette :
  - M. Thomas OLIVE
  - Mme Valérie BIGAGLI
- Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) sis 3 avenue de Joinville :
  - Mme Brigitte de COMPREIGNAC
  - Mme Valérie BIGAGLI

## **20/115. Désignation des représentants de la Commune appelés à siéger au sein des conseils des écoles maternelles**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de désigner l'élu en charge des Affaires scolaires, pour représenter Monsieur le Maire, au sein des conseils d'école des écoles maternelles de la Commune, à savoir Madame Véronique DELANNET.

Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation du Conseiller municipal amenés à siéger au sein des conseils d'école des écoles maternelles.

Est candidate :

- Mme Annie FERREIRA

Madame Annie FERREIRA est désignée en qualité de déléguée du Conseil municipal amenée à siéger dans les maternelles suivantes:

Ecole maternelle Galliéni :

Ecole maternelle Fontenay :

Ecole maternelle Victor Hugo :

Ecole maternelle Val de Beauté :

Ecole maternelle Léonard de Vinci :

## **20/116. Désignation des délégués du Conseil municipal au sein des conseils des écoles élémentaires**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de désigner Madame Véronique DELANNET, élue en charge des affaires scolaires, pour représenter Monsieur le Maire, au sein des conseils d'école des écoles élémentaires Val de Beauté, Paul Bert, Guy Môquet, Léonard de Vinci et Victor Hugo.

Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du Conseiller municipal amenés à siéger au sein des conseils d'école des écoles Val de Beauté, Paul Bert, Guy Môquet, Léonard de Vinci et Victor Hugo.

### **Sont candidats :**

- Mme Annie FERREIRA
- M. Dominique TREVISAN

### **Ont obtenu :**

- Mme Annie FERREIRA : 28 voix
- M. Dominique TREVISAN : 8 voix

Madame Annie FERREIRA est désignée en qualité de déléguée du Conseil municipal amenée à siéger dans les écoles élémentaires suivantes :

Ecole élémentaire Val de Beauté

Ecole élémentaire Paul Bert

**20/117. Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration des crèches parentales " Les Petits Canotiers / Petits Moussaillons "**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas procéder à scrutin secret, à la désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant au Conseil d'Administration de la Crèche Parentale « Les Petits Canotiers / Les Petits Moussaillons ».

Sont candidats :

- Mme Véronique DELANNET
- Mme Annie FERREIRA

Sont désignés en qualité de délégués du Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration de la Crèche Parentale « Les Petits Canotiers / Les Petits Moussaillons » :

- TITULAIRE : Mme Véronique DELANNET
- SUPPLEANT : Mme Annie FERREIRA

**20/118. Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la MJC**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation de quatre délégués du Conseil municipal appelés à siéger au sein du conseil d'administration de « la Maison des Jeunes et de la Culture ».

Sont candidats en qualité de membres associés délégués du Conseil Municipal :

- Mme Déborah MÜNZER
- M. Philippe PEREIRA
- M. Thierry MORVAN
- Mme Paola PIETRANDREA
- M. Gilles HAGEGE

Ont obtenu :

- Mme Déborah MÜNZER : 30 voix
- M. Philippe PEREIRA : 28 voix
- M. Thierry MORVAN : 28 voix
- Mme Paola PIETRANDREA : 30 voix
- M. Gilles HAGEGE : 8 voix

Sont désignés en qualité de délégués du conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de « La Maison des Jeunes et de la Culture » en qualité de membres associés :

- Mme Déborah MÜNZER
- M. Philippe PEREIRA
- M. Thierry MORVAN
- Mme Paola PIETRANDREA

#### **20/119. Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association Nogentaise de gestion du club de retraité " Beauté Plaisance "**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des trois représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association Nogentaise de Gestion du Club de Retraités « Beauté Plaisance ».

Sont candidats :

- Mme Anne-France JACQUILLAT
- Mme Annie FERREIRA
- M. Bernard RASQUIN
- Mme Marie-Christine NUNGESSER

Ont obtenu :

- Mme Anne-France JACQUILLAT : 28 voix
- Mme Annie FERREIRA : 28 voix
- M. Bernard RASQUIN : 28 voix
- Mme Marie-Christine NUNGESSER : 8 voix

Sont désignés en qualité de représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association Nogentaise de Gestion du Club de Retraités « Beauté Plaisance », en qualité de membres de droit :

- Mme Anne-France JACQUILLAT
- Mme Annie FERREIRA
- M. Bernard RASQUIN

#### **20/120. Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de l'A.P.A.J.H 94**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour représenter la Ville de Nogent-sur-Marne, personne morale, au sein de l'assemblée générale, avec voix consultative, de l'APAJH 94.

Est candidat :

- M. Laurent ESCURAT

Monsieur Laurent ESCURAT est désigné en tant que représentant du Conseil Municipal, personne morale, au sein de l'assemblée générale de l'APAJH 94, avec voix consultative.

## **20/121. Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de Nogent Habitat**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de maintenir la composition du Conseil d'Administration de Nogent Habitat à 23 membres.

Décide de procéder à la désignation de six représentants issus du Conseil municipal amenés à siéger sein du Conseil d'Administration de Nogent Habitat,

Sont candidats :

- M. Jacques J.P. MARTIN
- M. Jean-Paul DAVID
- M. Jean-Louis BOILEAU
- Mme Amina YELLES CHAOUCHE
- M. Frédéric LAMPRECHT
- Mme Déborah MÜNZER

Sont désignés en qualité de représentants issus du Conseil municipal de Nogent-sur-Marne siégeant au sein du Conseil d'Administration de Nogent Habitat :

- M. Jacques J.P. MARTIN
- M. Jean-Paul DAVID
- M. Jean-Louis BOILEAU
- Mme Amina YELLES CHAOUCHE
- M. Frédéric LAMPRECHT
- Mme Déborah MÜNZER

Les personnalités qualifiées et le représentant des associations agréées dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées seront désignés ultérieurement.

## **20/122. Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de l'Association Syndicale des Propriétaires de l'île des Loups (ASPIL) et des Associations Syndicales Libres (ASL)/AFUL Baltard**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations des délégués, titulaire et suppléant du Conseil municipal au sein des associations syndicales libres (ASL) et de l'association syndicale des propriétaires de l'île des Loups (ASPIL).

### **ASL du port de Nogent-sur-Marne**

Sont candidats :

- Titulaire : Mme Pascale MARTINEAU
- Suppléant : Mme Juliette LE RUYER

### **ASL des arcades**

Est candidate :

- Titulaire : Mme Pascale MARTINEAU

### **ASL La Villa Brillet/Paul Bert**

Sont candidats :

- Titulaire : Mme Pascale MARTINEAU

- Suppléant : Mme Annie FERREIRA

### **ASL Nogent Baltard**

Sont candidats :

- Titulaire : M. Jean-Paul DAVID
- Suppléant : M. Dominique TREVISAN et M. Antoine GOUGEON

Ont obtenu :

- M. Dominique TREVISAN : 8 voix
- M. Antoine GOUGEON : 28 voix

### **ASL 1, rue Eugène Galbrun**

Est candidate :

- Titulaire : Mme MARTINEAU

### **ASPIL de l'Îles des Loups**

Sont candidats :

- Titulaire : Mme Juliette LE RUYER
- Suppléant : Mme Pascale MARTINEAU

### **Association Ile-de-Beauté**

Sont candidats :

- Titulaire : M. Jean-Paul DAVID
- Suppléant : Mme Déborah MÜNZER

Sont désignés en qualité de délégués, titulaire et suppléant du Conseil municipal au sein des associations syndicales libres (ASL) et de l'association syndicale des propriétaires de l'Île des Loups (ASPIL) :

### **ASL du port de Nogent-sur-Marne**

- Titulaire : Mme Pascale MARTINEAU
- Suppléant : Mme Juliette LE RUYER

### **ASL des arcades**

- Titulaire : Mme Pascale MARTINEAU

### **ASL La Villa Brillet/Paul Bert**

- Titulaire : Mme Pascale MARTINEAU
- Suppléant : Mme Annie FERREIRA

### **ASL Nogent Baltard**

- Titulaire : M. Jean-Paul DAVID
- Suppléant : M. Antoine GOUGEON

### **ASL 1, rue Eugène Galbrun**

- Titulaire : Mme MARTINEAU

### **ASPIL de l'Île des Loups**

- Titulaire : Mme Juliette LE RUYER
- Suppléant : Mme Pascale MARTINEAU

### **Association Ile-de-Beauté**

- Titulaire : M. Jean-Paul DAVID
- Suppléant : Mme Déborah MÜNZER

## **20/123. Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein des copropriétés**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas procéder au scrutin secret, aux désignations des délégués, titulaire et suppléant du Conseil municipal au sein des Assemblées Générales des copropriétaires des copropriétés suivantes :

### **1 - Copropriété résidence de l'Orée du Bois sise 5 avenue de Joinville**

Sont candidats :

- Titulaire : Mme Pascale MARTINEAU
- Suppléant : M. Dominique TREVISAN

### **2 - Copropriété sise 1 Eugène Galbrun et 70 rue des Héros Nogentais**

Sont candidats :

- Titulaire : Mme Pascale MARTINEAU
- Suppléant : M. Dominique TREVISAN

### **3 - Copropriété sise 6 rue du Lieutenant Ohresser**

Sont candidats :

- Titulaire : Mme Pascale MARTINEAU
- Suppléant : M. Dominique TREVISAN

### **4 - Copropriété sise 19 rue Paul Bert**

Sont candidats :

- Titulaire : Mme Pascale MARTINEAU
- Suppléant : M. Dominique TREVISAN

### **5 - Copropriété sise 69 boulevard de Strasbourg**

Sont candidats :

- Titulaire : Mme Pascale MARTINEAU
- Suppléant : M. Dominique TREVISAN

### **6 - Copropriété résidence « Grégoire de Tours » sise 4 à 8 rue Paul Doumer**

Sont candidats :

- Titulaire : Mme Pascale MARTINEAU
- Suppléant : M. Dominique TREVISAN

### **7 - Copropriété sise 41 rue des Héros Nogentais**

Sont candidats :

- Titulaire : Mme Pascale MARTINEAU
- Suppléant : M. Dominique TREVISAN

### **8 - Copropriété sise 20 rue André Pontier**

Sont candidats :

- Titulaire : Mme Pascale MARTINEAU
- Suppléant : M. Dominique TREVISAN

### **9 - Copropriété sise 147 Ter boulevard de Strasbourg**

Sont candidats :

- Titulaire : Mme Pascale MARTINEAU
- Suppléant : M. Dominique TREVISAN

### **10 - Copropriété Résidence du Viaduc sise 2/2 bis 3/3 bis rue du Viaduc**

Sont candidats :

- Titulaire : Mme Pascale MARTINEAU
- Suppléant : M. Dominique TREVISAN

### **11 - Copropriété sise 2 avenue de Joinville**

Sont candidats :

- Titulaire : Mme Pascale MARTINEAU
- Suppléant : M. Dominique TREVISAN

### **12 - Copropriété Résidence Leclerc II située Place Leclerc**

Sont candidats :

- Titulaire : Mme Pascale MARTINEAU
- Suppléant : M. Dominique TREVISAN

Madame Pascale MARTINEAU est désignée en qualité de déléguée titulaire et Monsieur Dominique TREVISAN en qualité de délégué suppléant du Conseil municipal au sein des assemblées générales des copropriétaires des copropriétés suivantes :

Copropriété résidence de l'Orée du Bois sise 5 avenue de Joinville  
 Copropriété sise 1 Eugène Galbrun et 70 rue des Héros Nogentais  
 Copropriété sise 6 rue du Lieutenant Ohresser  
 Copropriété sise 19 rue Paul Bert  
 Copropriété sise 69 boulevard de Strasbourg  
 Copropriété résidence « Grégoire de Tours » sise 4 à 8 rue Paul Doumer  
 Copropriété sise 41 rue des Héros Nogentais  
 Copropriété sise 20 rue André Pontier  
 Copropriété sise 147 Ter boulevard de Strasbourg  
 Copropriété Résidence du Viaduc sise 2/2 bis 3/3 bis rue du Viaduc  
 Copropriété sise 2 avenue de Joinville  
 Copropriété Résidence Leclerc II située Place Leclerc

**20/124. Désignation des représentants de la Commune au Comité syndical du syndicat mixte " Autolib et velib'Métropole "**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant délégué de la Commune de Nogent-sur-Marne amenés à siéger au sein du Conseil Syndical du Syndicat mixte « Autolib' et vélib' Métropole ».

**Sont candidats :**

- Au poste de titulaire : M. Antoine GOUGEON
- Au poste de suppléant : M. Sébastien EYCHENNE

Désigne en qualité de représentants de la Commune amenés à siéger au sein du Conseil Syndical du Syndicat mixte « Autolib'et vélib'Métropole » :

- Au poste de titulaire : M. Antoine GOUGEON
- Au poste de suppléant : M. Sébastien EYCHENNE

**20/125. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

prend compte des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<b>COMMANDE PUBLIQUE</b>
--------------------------

(n°20-175 du 11 juin 2020) **CONTRAT** avec la **SOCIETE DAUDON Jean-Michel** sise 4 allée Charles de Foucault à Carquefou (44470) portant sur la maintenance et l'accord de 10 pianos au prix de **900 € TTC**.



(n°20-177 du 15 juin 2020) **CONTRAT** avec la **SOCIETE INTECH** sise 30 rue Roger Salengro à Fontenay-sous-Bois (94120) pour la fourniture de licences locatives et l'assistance pour le logiciel Autodesk Autocad utilisé par les services Bureau d'Etudes et Aménagement / grands projets, le montant de la redevance annuelle s'élevant à **4 104 € TTC**.

(n°20-179 du 15 juin 2020) **MARCHÉ** avec la **SARL KLM ÉQUIPEMENTS** sise 12 avenue Suzanne Salomon à Mitry-Mory (77290) portant sur la fourniture et l'installation d'un four de remise en température avec chariot d'enfournement dans l'office de restauration du groupe scolaire Guy Moquet / Paul Bert au prix de **5 997,60 € TTC**.

(n°20-180 du 16 juin 2020) **MARCHÉ** avec la **SARL KLM ÉQUIPEMENTS** sise 12 avenue Suzanne Salomon à Mitry-Mory (77290) portant sur la mise aux normes fluidiques du groupe froid du bar de la Scène Watteau, le prix de cette prestation s'élevant à **3 783,36 € TTC**.

(n°20-181 du 16 juin 2020) **ACHAT** de 6 robots éducatifs pour des ateliers organisés par la bibliothèque destinés aux enfants auprès de la **SAS EASYTIS** sise 1 rue Le Notre à Goussainville (95190) au prix de **833,34 € TTC**.

(n°20-185 du 19 juin 2020) **MARCHÉ** avec la **SOCIETE ABN – LIBRAIRIE AGORA** sise 107 Grande rue Charles de Gaulle à Nogent pour la fourniture de livres non scolaires pour les écoles, clubs de loisirs et structures petite enfance, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **35 000 € HT**.

(n°20-188 du 22 juin 2020) **CONTRAT** avec **Monsieur Mathieu GENON** domicilié 59 rue Joseph Gaillard à Vincennes (94300) pour la réalisation de 3 reportages photos, sur les évènements suivants : l'installation du nouveau Conseil municipal (2 reportages) et sur la manifestation du 13 juillet 2020 pour un montant de **804,88 € TTC**.

(n°20-189 du 22 juin 2020) **MARCHÉ** avec la **SOCIETE HALLUCINE** sise 21 rue Nicolas Copernic à Chambly (60230) portant sur l'organisation d'une séance de cinéma en plein air sur les bords de Marne (terrains de sport) pour un montant de **2 743 € TTC**.

(n°20-190 du 22 juin 2020) **MARCHÉ** avec la **SOCIETE AQUACLEAN** sise 16 route de Salbris à Nançay (18330) pour des travaux de reprise des affaissements et le nettoyage de la piste d'athlétisme du Stade sous la Lune situé 6 avenue Madeleine Smith Champion à Nogent-sur-Marne pour un montant de **15 840 € TTC**.

(n°20-191 du 22 juin 2020) **CONTRAT** avec la **SOCIETE FETES ET FEUX PRESTATIONS** sise 66 rue Henri Martin à Vanves (92170) pour l'organisation d'un spectacle pyrotechnique intitulé « Femmes », le lundi 13 juillet 2020 de 23h à 23h30 au Port de Plaisance de Nogent, à l'occasion de la fête Nationale pour un montant de **21 000 € TTC**.

(n°20-193 du 23 juin 2020) **CONTRAT** avec la **SOCIETE RENAULT MARANI/HAVARD BRIE DES NATIONS** sise 4 avenue Pierre Mendès France à Noisiel (77186) pour la réparation d'un véhicule Renault Megane immatriculé EH 203 PY pour un montant de **5 899,97 € HT, soit 7 079,97 € TTC**.

(n°20-194 du 23 juin 2020) **CONTRAT** avec la **SOCIETE FABER FRANCE** sise ZI des Ansereuilles, Route de la Centrale BP 40129 à Wavrin Cedex (59536) pour la fourniture de deux drapeaux américains, deux drapeaux anglais et deux drapeaux canadiens, pour un montant de **264 € TTC**.

(n°20-197 du 24 juin 2020) **MARCHÉ** avec la **SOCIETE FORECO** sise 56 rue Vauchèvre à Blandy-Les-Tours (77115) pour la fourniture de quatre (4) éléments destinés à la création d'une aire de jeux sur le square Leclerc de la Commune de Nogent-sur-Marne pour un montant de **39 998 € HT, soit 47 997,60 € TTC** :

- ❖ Une (1) grande structure en bois de robinier certifié FSC (de type Kompan NR 02010) permettant la combinaison de différents éléments,
- ❖ Une (1) balançoire en bois de robinier certifié FSC (de type Kompan NR 0904),
- ❖ Un (1) jeux à ressort en bois de robinier certifié FSC (de type Kompan NR 0111),

- ❖ Une (1) balance à bascule en bois de robinier certifié FSC et acier inoxydable (de type Kompan NR 0117).

(n°20-198 du 24 juin 2020) **MARCHÉ** avec la **SOCIETE FINANCE ACTIVE** sise 46 rue Notre Dame des Victoires à Paris (75002) portant sur les prestations de mise à disposition d'une plateforme logicielle de prospective et d'analyse financière Inviso et la réalisation de prestations support et d'expertise associées pour un montant de **5 190,26 € HT, soit 6 228,31 € TTC.**

(n°20-199 du 24 juin 2020) **CONTRAT** avec l'**ASSOCIATION « OCTAVE ET ANATOLE »** sise 12 rue Hector Guimard à Paris (75019) pour une animation musicale des terrasses de restaurant dans le cadre de « l'île de France fête ses restos », les dimanches 28 juin et 12, 19 et 26 juillet 2020 de 11h30 à 14h en centre-ville et dans le quartier Baltard-Place Leclerc pour un montant de **3 600 € TTC.**

(n°20-200 du 24 juin 2020) **CONTRAT** avec l'**ASSOCIATION « LE REVE DE CAMILLE »** sise 8 rue du Château à La Haye du Puits (50250) pour une animation musicale des terrasses de restaurant dans le cadre de « l'île de France fête ses restos », les dimanches 28 juin, 5 et 19 juillet 2020 de 11h30 à 14h en centre-ville et dans le quartier Baltard-Place Leclerc pour un montant de **2 100 € TTC.**

(n°20-201 du 26 juin 2020) **CONTRAT** avec l'**ASSOCIATION « MILLE ET UN CHEMIN »** sise 64B rue de Chamigny à Fontaines (71150) pour une représentation du conte musical « Les sacahistoires de Lili Caillou » destiné aux enfants à partir de 3 ans, le samedi 11 juillet 2020, sur les pelouses des Terrasses de la Marne dans le cadre du festival en plein air « festi'Marne » pour un montant de **648 € TTC.**

(n°20-207 du 26 juin 2020) **CONTRAT** de prestations de services passés dans le cadre de l'organisation d'activités pendant les vacances d'été pour les jeunes de l'espace lycéens de 15 à 17 ans avec :

- ❖ La **SARL INSOLITE COLLECTION** sise 56 rue des Lombards à Paris (75001) pour une activité ludique de E-Hockey, le 16 juillet 2020, au Stade sous la Lune de Nogent-sur-Marne pour un montant de **300 € TTC,**
- ❖ La **SOCIETE URBAN PERFORMERZ** sise 29 rue du 42<sup>ème</sup> de ligne à Joinville-le-Pont (94340) pour une activité sportive de freestyle ball, le 10 juillet 2020, au Pôle Jeunesse pour un montant de **375 € TTC,**
- ❖ La **SOCIETE WHEELS AND WAYS** sise 19B rue Pierre Honfroy à Ivry-sur-Seine (94200), pour une activité sportive de freestyle ball, le 24 juillet 2020, au bois de Vincennes (94300), pour un montant de **390 € TTC.**

(n°20-208 du 30 juin 2020) **CONTRAT** avec la **SOCIETE WOODBRASS.COM** sise 11 avenue du nouveau Conservatoire à Paris (75019) pour l'achat d'une clarinette Buffet Crampon E11 pour les nouveaux élèves du Conservatoire inscrits pour la rentrée scolaire 2020-2021 pour un montant de **656,67€ HT, soit 788 € TTC.**

(n°20-209 du 30 juin 2020) **CONTRAT** avec la **SARL L'ATELIER DES FLUTES** sise 13 rue Ernest Lefèvre à Paris (75020) pour l'achat d'une flûte traversière Yamaha YFL 282 ID ainsi que d'une tête courbe Yamaha FHJ 200 U avec housse, pour les nouveaux élèves du Conservatoire inscrits pour la rentrée scolaire 2020-2021 pour un montant de **700 € HT, soit 840 € TTC.**

(n°20-210 du 30 juin 2020) **CONTRAT** avec la **SOCIETE LA BAGUETTERIE** sise 36-38 rue Victor Massé à Paris (75009) pour l'achat d'une batterie Yamaha Stage Birch 5F – Fusion 20 et d'un Pack HWW780, pour les nouveaux élèves du Conservatoire inscrits pour la rentrée scolaire 2020-2021 pour un montant de **832 € HT, soit 999 € TTC.**

(n°20-211 du 30 juin 2020) ) **CONTRAT** avec Monsieur Marc PINARDEL sise 2 Allée Jean de la Bruyère à Créteil (94000) pour l'animation de quatre concerts dans le cadre des journées du Patrimoine, les

samedi 19 et dimanche 20 septembre 2020 de 15h à 17h30 dans l'enceinte du pavillon Baltard, pour un montant de **1200 € TTC**.

(n°20-212 du 30 juin 2020) **CONTRAT** avec l'**ASSOCIATION « LE MAITRE ENCHANTEUR »** sise 38B avenue du Maréchal Joffre, Le Perreux-sur-Marne (94170) pour une animation musicale des terrasses de restaurant dans le cadre de « l'Île de France fête ses restos », les dimanches 5 et 12 juillet 2020 de 12h00 à 14h30 en centre-ville et dans le quartier Baltard-Place Leclerc pour un montant de **1 400 € TTC**.

<b>LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION – AVENANTS</b>
--

(n°20-176 du 11 juin 2020) **MISE À DISPOSITION** d'un espace sur le terrain bitumé situé 6 avenue Smith-Champion au profit de la **SOCIÉTÉ Maurine CLEMENT** sise 37 rue du Maréchal Vaillant à Nogent-sur-Marne pour l'installation d'un stand de restauration 3 jours / semaine du 13 juin au 30 septembre 2020, moyennant le paiement d'une redevance journalière de **30 € TTC**.

(n°20-182 du 17 juin 2020) **MISE A DISPOSITION** au profit de la **Commune de Nogent-sur-Marne (94130)** du Gymnase du **Lycée Louis ARMAND** situé 173 boulevard de Strasbourg du 24 août 2020 au 12 juillet 2021, le lundi de 20h à 22h30, les mardi, jeudi de 18h à 22h30, le vendredi de 20h30 à 22h30 et le samedi de 13h à 18h , moyennant un tarif de location fixé à **16 € de l'heure**, seules les heures occupées étant facturées.

(n°20-183 du 18 juin 2020) **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère située 44 rue des Héros Nogentais au bénéfice de la société IZILOO, du 29 juin au 5 juillet 2020, moyennant le paiement d'une redevance de **175 € TTC**.

(n°20-184 du 18 juin 2020) **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère située 44 rue des Héros Nogentais au bénéfice de Madame Pascale Weiss, du 29 juin au 5 juillet 2020 moyennant le paiement d'une redevance de **175 € TTC**.

(n°20-186 du 22 juin 2020) **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère située 44 rue des Héros Nogentais au profit de Madame Elisa RANVIER, du 7 au 13 septembre 2020, moyennant le paiement d'une redevance de **175 € TTC**.

(n°20-187 du 22 juin 2020) **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère située 44 rue des Héros Nogentais au profit de Madame Hélène DUTHILLEUL, du 7 au 13 septembre 2020, moyennant le paiement d'une redevance de **175 € TTC**.

(n°20-192 du 23 juin 2020) **MISE À DISPOSITION** au profit de la **SCI NOGENT 94 STRASBOURG, Mandataire Gérant DIAGONALE** sise 40 rue de Bonnel à Lyon (69003), d'une partie du terrain de la parcelle M 144 d'une surface de 84 m<sup>2</sup>, située 44 boulevard de Strasbourg/Angle Emile Zola à Nogent-sur-Marne pour une durée de 123 jours à compter du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2020 moyennant le paiement à terme à échoir d'une redevance de **6 095,88€**.

(n°20-195 du 24 juin 2020) **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère située 44 rue des Héros Nogentais au profit de Madame Laurence BEN HAMIDA, du 14 au 20 septembre 2020, moyennant le paiement d'une redevance de **175 € TTC**.

(n°20-196 du 24 juin 2020) **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère située 44 rue des Héros Nogentais au profit de Madame Maryline RETAILLEAU, du 14 au 20 septembre 2020, moyennant le paiement d'une redevance de **175 € TTC**.

(n°20-202 du 26 juin 2020) **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère située 44 rue des Héros Nogentais au profit de Madame Evelyne TIERCELIN, du 13 au 19 juillet 2020, moyennant le paiement

d'une redevance de **300 € TTC**.

(n°20-203 du 26 juin 2020) **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère située 44 rue des Héros Nogentais au profit de la **SOCIETE FRENCH STORIES**, du 6 au 12 juillet 2020, moyennant le paiement d'une redevance de **175 € TTC**.

(n°20-204 du 26 juin 2020) **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère située 44 rue des Héros Nogentais au profit de la **SARL SML MODAGENT**, du 6 au 12 juillet 2020, moyennant le paiement d'une redevance de **175 € TTC**.

(n°20-205 du 26 juin 2020) ) **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère située 44 rue des Héros Nogentais au profit de Monsieur Patrick PILOSOFF, du 27 juillet au 2 août 2020, moyennant le paiement d'une redevance de **300 € TTC**.

(n°20-206 du 26 juin 2020) **MISE À DISPOSITION** de la boutique éphémère située 44 rue des Héros Nogentais au profit de Madame Valérie CHOUAOU, du 20 au 26 juillet et du 31 août au 6 septembre 2020, moyennant le paiement d'une redevance de **475 € TTC**.

#### DESIGNATIONS

(n°20-174 du 10 juin 2020) **DÉSIGNATION** de **MAITRE Michel Aaron Avocat** exerçant au sein du cabinet C.G.C.B. domicilié 12 cours Albert 1<sup>er</sup> à Paris (75008) pour assister la Commune - et le cas échéant la représenter devant le tribunal administratif -, dans le cadre de 2 recours exercés contre un permis de construire accordé le 20 février 2020, le montant des honoraires étant fixé à **2 160 € TTC** pour répondre aux recours administratifs préalables effectués le 24 avril et à **3 600 € TTC** en cas de procédure contentieuse.

(n°20-213 du 30 juin 2020) **DESIGNATION** de **Maître Cyril TAILLANDIER, Notaire Associé** au sein de l'Etude Paris Est Notaire, domiciliée 78 Grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne (94130) pour rédiger l'acte de cession du bail commercial acquis par voie de préemption auprès de la **société 3J**, moyennant le paiement de **frais d'honoraires** de **3 500 € TTC**

#### RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AUX ASSOCIATIONS DONT LA COMMUNE EST MEMBRE

(n°20-178 du 15 juin 2020) **RENOUVELLEMENT** pour l'année 2020 de l'adhésion de la Commune à « l'action lecture » proposée par l'association Le Prix des Incorruptibles pour un montant de **30 € TTC**.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0H10



Jacques J.P. MARTIN

Maire de Nogent-sur-Marne

1<sup>er</sup> Vice-Président du Territoire Paris Est Marne&Bois